

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :Marché
Requalification du
Centre Bourg
Lot n°3
Attribution

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

21 OCT. 2024
transmis le**DELIBERATION N°2024-89****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à Sylvie DUBOIS, TAULEMESSE Karine à Martine HEMMACHE, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, COSSE Marie-Jeanne à Didier MEHL,**Absents non excusés** : MM. HEU Marie, BILANCETTI Yann,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour mémoire : le conseil municipal s'est prononcé, dans sa séance du 3 juillet 2024, pour l'attribution des lots suivants :

lot n° 1, réseaux, au groupement Rampa TP / Audouard et fils pour un montant total de 741 905,91 € HT

lot n°2, terrassements et revêtements, Au groupement SOLS Vallée du Rhône / Rampa TP / Durand Pavage / Audouard SAS pour un montant total de 1 303 987,17 €HT

lot n° 3, espaces verts et mobiliers urbains, avec une seule offre pour un montant de 315 277.35 €HT, a été déclaré infructueux en raison d'un montant trop élevé.

En conséquence, la consultation pour le lot 3 a été relancée le 18 juillet 2024 et les candidats invités à déposer leur offre jusqu'au 16 septembre 2024.

Madame la Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre.

Vu le code des marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres « MAPA » du 30 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'attribuer le lot n° 3 « espaces verts et mobiliers urbains » du marché « requalification de la rue principale, centre bourg, à l'entreprise PEREZ pour un montant total de 233 173.81 € ;- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier ;- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.**Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 18 octobre 2024****Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg**